



## SOLDES SUR LES CONTRACTUEL·LES

Au-delà des grands discours sur l'attractivité, la réalité est nettement plus prosaïque. Il paraît même que l'on a du mal à recruter des contractuel·les. Or, en comparant les rémunérations entre celles et ceux embauché·e·s il y a un an ou deux et celles et ceux embauché·e·s aujourd'hui, les rémunérations chutent ! Un B contractuel se voit proposer 2129 € bruts, soit ce que touchent en net certains contractuel·e·s B recrutés auparavant. Un C contractuel peut n'être embauché qu'à 1 400 € net... soit le SMIC net. Pas très motivant.

## VASES COMMUNICANTS

Les emplois de titulaires non pourvus permettent de « financer » les emplois de contractuel·les. Vu le niveau de rémunération proposé pour les emplois contractuels, la DGFIP fait encore de substantielles économies. À croire que l'argent sort de la poche des recruteurs.

## SECRET DÉFENSE

Dans d'autres secteurs comme l'informatique, les propositions de rémunérations sont beaucoup plus généreuses. Mais chut, faudrait pas que les fonctionnaires titulaires puissent comparer. L'État reconnaît donc officiellement la faiblesse des rémunérations proposées, il a même fait une circulaire pour fixer des fourchettes de salaires sur les métiers de l'informatique. Normalement, nous devrions avoir accès aux régimes indemnitaires des agents de catégorie A sous Ulysse Cadres afin de comparer. Sauf que les liens vers DOCAD\* ne fonctionnent pas ==> message "une erreur est survenue".

Ah l'informatique, quelle belle trouvaille...à moins que ce ne soit une vraie/fausse erreur et que l'accès à l'information soit verrouillé. Ou que DOCAD ne fonctionne pas comme ça devient la « norme » au lancement des nouvelles applications.

\* DOCAD remplace Nausica, on ne voit pas trop la priorité de ce développement par rapport aux autres applications métiers.

## PÉNURIE D'EMPLOIS

Nous avons déjà évoqué le nombre faramineux des emplois budgétés et non pourvus à la DGFIP qui atteint 4 604 ETP (Équivalent Temps Plein) au 01/09/2023 et l'impact important sur les services locaux. Nous avons eu confirmation du chiffre exact pour la Drfip 44 au premier janvier 2024 : 92 ! **Vous**

**avez bien lu, quatre-vingt-douze !** Soit en nombre d'agent·e·s, une bonne centaine. Pas étonnant qu'il y ait autant de chaises vides dans les services et que ce soit de plus en plus dur de remplir les missions. Et bien entendu, l'embauche de contractuel·les est très loin de compenser les vacances d'emplois, malgré les « volontés » de Bercy en ce sens.

## LES 7 DIFFÉRENCES

Nous vous proposons un jeu un peu triste, les différences entre un·e contractuel·le et un·e fonctionnaire DGFIP :

- 1 contractuel·le n'a pas la garantie de l'emploi ;
- 1 contractuel·le n'a pas la mobilité fonctionnelle interne ;
- 1 contractuel·le n'a pas d'évolution salariale (même si une négociation possible au bout de 3 ans) ;
- 1 contractuel·le n'a pas de perspective de carrière (hormis passer les concours) ;
- 1 contractuel·le est moins bien payé·e (sauf certains profils, principalement dans l'informatique !).
- 1 contractuel·le ne peut pas être titularisé·e (là encore, exception sur certaines fonctions).
- 1 contractuel·le ne relève ni du Code du travail ni du statut du fonctionnaire

Et si on veut complexifier cette présentation, il faut évoquer le cas (rare à la Dgfip) des contractuel·les en CDI ! Titulaires mais non fonctionnaires. De plus, le contractuel « bloque » un emploi de titulaire, si un CDD de 3 ans est pris, alors aucun fonctionnaire ne peut muter sur le poste pendant 3 ans. Donc plus il y a de contractuels, moins il y a de postes disponibles pour les mutations des titulaires. En cas de titularisation d'un contractuel, seulement la moitié de l'expérience est reprise. Pourtant ce ne sont pas des mi-temps ! Multiplier les types de statuts et de contrats vise avant tout à créer des fêlures (qui peuvent devenir des fractures) dans le corps salarial et à tirer vers le bas les conditions salariales.

## QUE FAIRE ?



La CGT défend le statut des fonctionnaires et le recrutement sur concours. Pour autant, nous défendons tous les salarié·e·s sur notre champ d'intervention.

La CGT est à disposition pour aider et conseiller aussi les salarié·e·s contractuel·les. Une brochure actualisée va être publiée prochainement.